

Echanges individuels et stages en classe de Seconde

Depuis l'année scolaire 2016/2017, la direction et les professeurs d'allemand du LFA ont décidé de donner à tous les élèves de Seconde la possibilité d'effectuer un séjour linguistique dans un pays germanophone après les conseils de classe du 3^{ème} trimestre qui ont toujours lieu au début du mois de juin.

Plusieurs possibilités s'offrent pour ce séjour obligatoire :

1. Participer soit un à échange scolaire individuel ou à un cours de langue organisé par l'organisme de votre choix.
2. Effectuer un stage dans une entreprise ou dans une institution dans un pays de langue allemande.

Tous les élèves partiront au même moment de l'année scolaire pour une période allant de 2 semaines à 3 ou 4 semaines, voire plus longtemps. (Pour l'année 2016/2017, les départs des élèves ont pu s'effectuer à partir du week-end du 10/11 juin 2017).

Ces séjours obligatoires des élèves de Seconde auront lieu en juin 2018 et devront se dérouler pour tous les élèves de la section française et de la section anglophone dans un pays germanophone. Quant aux élèves de section allemande, ils pourront aussi effectuer leur séjour dans un pays anglophone.

Néanmoins, les séjours individuels restent possibles durant l'année scolaire en Seconde, mais uniquement durant les vacances scolaires françaises, plus éventuellement une semaine avant ou après les vacances et à condition que le départ de l'élève soit autorisé par l'équipe pédagogique de sa classe et par la direction.